

MASSIN LE FORESTIER.

En 1565 de nombreuses monstrances sont produites devant la Cour de Justice qui vont nous renseigner sur la généalogie de **Massin le Forestier** et de ses descendants. Le 31 janvier 1565, une monstrance est produite par [Noël Mangon](#) contre *Bastin Corbesier*. Il y a un problème de succession. Noël Mangon a épousé *Catharine*, une petite-fille de Massin le Forestier dit aussi de Grossoneux. Il estime par conséquent avoir droit à une partie de la possession de la maison que tenait Massin le Forestier "*de soubs l'aetre de l'église ou le cimetière*" avant de déménager à Grossoneux vers 1525-1530 et qu'occupe en 1565 Bastin Corbesier contre lequel Noël Mangon intente un procès en 1565. Plus de trente ans ont cependant passé. Les enfants ont vendus leurs biens hérités de leur père en tout ou en partie, d'autres bâtiments ont été construits et on ne se souvient plus très bien où commençait et où terminait la propriété de Massin le Forestier. On est obligé d'interroger la mémoire de tous les anciens car il n'y a pas encore de relevés cadastraux. Les témoignages sont intéressants à lire. Ils nous donnent d'abord une bonne idée de la descendance de Massin le Forestier, ils nous apprennent quelques moments de la vie quotidienne des gens à cette époque et il nous font défiler une partie de la population de Herve.

Présentons d'abord les enfants de Massin le Forestier:

1. **Léonard le Ghenaeer**
2. **Grand Johan de Grossoneux**
3. **Catherine**, épouse d'*Anthoine le Mareschal*
4. **Barbette**, épouse de *Johan de Pallais de Bouchmont*

Voyons maintenant les témoignages:

[Johan Jardon](#) déclare tout d'abord que *Massin le Forestier* a bien habité la maison qu'occupe en 1565 Bastin Corbesier. [Ernout Lowaer](#) déclare la même chose ainsi que [Mathy Courtconseil](#) et [Thomas le Vivereau](#).

On apprend encore que les deux fils de Massin le Forestier restèrent à Herve lorsque celui-ci partit à Grossoneux. *Linar le jeune fils de Genaer* déclare qu'il y a eu un conflit lors des partages des biens de Massin de Grossoneux. Noël Mangon voulait sa part de la maison de Herve et aussi de "*maison et héritage que tenoit Gran Johan de Grossoneux*".

Maroye, la veuve de Massin le Forestier s'y opposa en déclarant "*qu'elle ne partirot* (partagerait) les biens à Herve de son vivant car ils feroient trouble à *Gran Johan son fils*".

Dans une autre "monstrance" datée du 19 février 1565 et toujours produite par Noël Mangon mais cette fois-ci contre *Herman fils de feu Piret Masson*, nous pouvons suivre d'autres témoignages:

Pirot fils de feu Piret le Mercenier de Herve dépose "que la maison que tient au présent Bastin Corbesier ... estoit partenante à son feu père, laquelle maison estoit assez belle et bonne, à savoir avoit cuisine et une chambre derrière et ung plangy (plancher?) desus ladite chambre, item et un plangy desus la cuisine, à savoir deux plangy haulte et y avoit une vigne joindant à la paroi de ladite maison et alloit le cortil (jardin ou verger) jusque aux fossés de la ville de Herve ainsi comme il vat au présent, item y avoit ung estable de cheval joindant à la haulte paroi de ladite maison, lequel estable ledit feu Pirot, son père, avoit ilecq fait faire".

On a ici la description d'une maison qui semble avoir été considérée comme "confortable". Il est à noter l'accent que le témoin met sur l'existence d'une cuisine et d'une chambre. Ce sont probablement deux pièces qui ne devaient pas être présentes dans toutes les constructions. On note également la présence d'une vigne. D'autres témoins déposent la même chose. Tous déclarent aussi qu'il y avait un cortil qui descendait jusqu'aux fossés de la ville.

Dans une "monstrance" du 3 mars 1565 produite par Noël Mangon contre [Jacquemin Fraikin l'aîné](#), on apprend que *Lyénard le Ghenaer et Grant Johan*, fils de Massin le Forestier restèrent dans la maison de Herve après que leur père partit à Grossoneux. Les témoins déclarent qu'il n'y avait pas de maison sur le cortil là où se trouve en 1565 la maison de Jacquemin Fraikin. Olivier Cloes déclare qu'il allait acheter à Lyénard le Ghenaer des poires croissant sur le cortil. Il ajoute qu'il n'y avait à cet endroit aucune maison.

Le 8 mars 1565, les échevins de la Cour de Justice de la franchise de Herve vont sur les lieux pour vérifier la valeur de tous les témoignages et ils constatent que "*l'assise de la maison et le cortil y joignant que tient Jacquemin Fraikin est des biens qui furent à feu Massin le Forestier*".

Dans une "monstrance" du 13 avril 1565 produite par *Johan du Pallais de Bouchmont*, époux de Barbette, fille de Massin le Forestier, on recherche, à la lumière de plusieurs témoignages, comment la propriété de Massin le Forestier a exactement été partagée entre tous ses héritiers. Gérard Pirot, maître parlier, déclare que Grand Johan lui montra "*une melée*" qui faisait la séparation entre sa part et celle de son feu frère Lyénard le Ghenaer.

Le 28 juin 1565, Noël Mangon produit une nouvelle "monstrance" contre Jacquemin III Fraikin. *Grand Johan* y déclare que *Symon Dreis* gendre de feu Jacquemin II Fraikin, a acquis le terrain sur laquelle Jacquemin II va édifier une maison. Noël Mangon prétend apparemment qu'il a droit à une partie de ce terrain. Si je comprend bien, toute le conflit tourne sur la question de savoir si c'est Massin de Grossoneux qui a cédé ce

terrain à Symon Dreis ou son fils Lyénard. Barbette, la soeur de Lyénard, déclare que c'est bien celui-ci qui a cédé le terrain à Symon Dreis. On apprend encore que 5 ou 6 ans après le départ de Massin le Forestier, Jacquemin II n'avait pas encore construit de maison. Ce conflit rebondira encore en 1579.

Feuille volante trouvée dans le registre 72 de la CJ Herve:

Johan Batta de Rechen eagé de LXVI an ou environ dépoeese ... q passé XLVII an et davantaige il ledit déposant aydit faire ung maisonnage à Massin le Forestier lequel maison son père avoit marchandé de faire et livrer audit Massin le Forestier et quant ledit Massin print à Johan Martin de Wigimont père audit déposant q pour le parément (pavement?) diceluy il printst les ouvres dun m. de spelte hérit. sur ses biens pour la somme de XXXVI f. monnoie ligeois tant et sy songnement q ledit Massin luy donnist lesdits XXXVI f. pour le pavement (parement?) de ladite maison.

Léonard le Ghenaer

Fils de *Massin le Forestier ou de Grossoneux*

C'est probablement le fils aîné et je situe sa naissance vers 1490-1500.

Son nom s'écrit *Lina(r)* ou encore *Lyénard*.

A épousé une certaine *Nyeskenne*, sauf erreur .

Lorsque son père part à Grossoneux autour de 1530 ou avant, il reste avec son frère *Grand Johan* à la maison paternelle de Herve située sous l'"aetre" de l'église de Herve. Les deux frères ont chacun une part de l'héritage immobilier et Léonard semble très vite en vendre plusieurs parcelles (entre autre à Symon Dreis, voir plus haut). C'est sur une de ces parcelles que Jacquemin II Fraikin construisit sa maison.

En 1535, on peut lire dans le registre des oeuvres de la franchise de Herve une transaction entre "*Piet fils bollengier, notre eschevin et Linar fils de Massin jadis forestier à Herve*". Léonard "met vesture en mains de ... de sa place et maison estant de sous l'église, si long et large qu'elle s'étend d'un côté à Pirot le Mareschal et d'autre à Jacquemin Fraikin".

Jacquemin II Fraikin a apparemment déjà acquis un terrain à cet endroit. Dans une "monstrance" du 11 mai 1566, son frère Grand Johan déclare que Léonard a dû vendre une partie de ses biens pour "*l'amende de l'occision et mortelfaict qu'il avoit fait et perpétré en la personne de feu Colar de Rousseau*". Une petite parcelle de cortil fut vendue à Massin le Brasseur, alors voisin. Le fils de Léonard, appelé également Léonard, déclare que lui-même et ses frères et soeur ont encore dû payer des dettes après le décès de leur père. La vie de Léonard le Ghenaer n'a probablement pas été de tout repos.

Léonard le Ghenaer décède avant 1556 (voir plus bas).

13 décembre 1566: [CJ Herve, monstrances, reg.72, folio12](#): Nyeskenne "espouse à Lyenard le Ghenaer" est témoin. On n'écrit pas "feu Lyenard le Ghenaer" or celui-ci serait décédé, sauf erreur, avant 1556. Il peut s'agir ici du fils.

Je connais le nom de quatre enfants de Léonard le Ghenaer:

1. [Léonard fils de Léonard le Ghenaer](#)

Fils aîné. Epouse une certaine Jehenne, sans plus de précisions (cfr Monstrances CJ Herve 8/6/1595).

An 1551, [CJ Herve, monstrances, reg.67, folio 207/v](#): Léonard est en procès avec [David](#) pour un problème de "coleveryne".

2. [Antoine fils de Léonard le Ghenaer](#)

[CJ Herve, 9 mai 1560](#): est témoin.

3. [Massin fils de Ghenaer](#)

[CJ Herve, monstrances, 27 octobre 1559](#): Massin est témoin.

Epouse une certaine Maroye qui est témoin, en février 1561, dans des [monstrances de la CJ Herve](#).

J'ai découvert ce "Massin" dans des monstrances de la CJ Herve du 24 décembre 1556 (rég.69):

Monstrances faites à la requeste de Massin fil du feu le Ghenaer acteur allencontre de Petit Symon.

Témoin: Lyenard fil du feu le Ghenaer ... dist q ung jour passé estoit au lieu de Rechen où q Massin son frère fist traicty avecq le Petit Symon à savoir que Symon susdit debvoit assister et ayedir l'espouse de Massin susdit en la maladie de la peste de laquelle estoit chargée et gisoit à l'hospital.

Témoin: Gérard de Boullet ... dist que au temps q la femme de Massin estoit pressée et détenue de la maladie de la peste ql ledit tx oya ung jour ledit Massin huchoit sadite femme estant ainsi et gisant à l'hospital ... et ql n'y avoit personne q lui respondist dont après beaucoup huchy elle vient et soy hierga (s'appuya?) à l'uyst et disoit qlle ne povoit touchir son feu et qlle avoit été tombée defallie et q Symon l'avoit délaissée il y avoit bien VIII jours ou environ et ql ledit tx veit par plusieurs fois q Massin portoit à sadite femme de feu hochez (?) à boire et à manger et le mectoit devant l'huyst de l'hospital.

L'épouse de Massin dont il est question ici est-elle Maroye mentionnée en 1561 dans d'autres monstrances (voir plus haut)?

4. [Catherine fille de Léonard le Ghenaer](#)

Je ne sais pour l'instant rien de plus sur ces trois enfants après 1566. Ils existent probablement sous un autre surnom (sauf mention de Jehenne épouse de Lina le Ghenaer le 8/6/1595, [cliquez ici](#)).

[Grand Johan de Grossoneux](#)

Fils cadet de Massin de Grossoneux, il épouse vers 1529 une certaine Jehenne dont je ne sais rien de plus que le nom.

1 décembre 1569, CJ Herve, Reg.8: oeuvre entre Grand Johan delle Haxhe de Grossoneux et Wilheame Colin dit de Preit.

*18 janvier 1571, CJ Herve, rég.8: relief Grand Johan de Grossoneux ... sur biens à lui succédé par la mort de feu **Léonard de Stordeu dit Cronmeuse** en son temps bourgoy de Stavelot son beau-frère.*

Le 11 août 1580, on peut lire que Grant Johan, fils de feu Massin le Forestier de Herve dit de Grossoneux tenait une maison "estante desoubs le cemitière de l'église de Herve et qui appartient en 1580 à Noël Mangon.

Je n'ai trouvé aucune indication à ce jour d'un enfant de Grand Johan.

*Barbette, fille de Massin le Forestier
Epouse Johan du Pallais de Bouchmont.*

*Catherine fille de Massin le Forestier
Epouse Antoine le Mareschal de Mortroux.*

Antoine Maréchal de Mortroux